



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 septembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Trente-septième session

Genève, 4-6 novembre 2020

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Information financière ayant trait au climat dans les rapports généraux des entités : pratiques exemplaires et principales difficultés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La multiplication des événements et des catastrophes climatiques exige une réponse adéquate tenant compte de différentes perspectives, notamment de la manière dont les entreprises communiquent des données aux parties prenantes sur leurs activités visant à atténuer les effets des changements climatiques et les risques connexes. S'il est de plus en plus jugé important d'améliorer l'information financière ayant trait au climat, il existe également un déficit considérable de communication dans ce domaine ainsi qu'un besoin d'orientations pratiques. Dans ce contexte, à la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication les représentants ont décidé que, lors de la trente-septième session, les questions relatives aux informations financières ayant trait au climat publiées dans les rapports des entreprises seraient abordées, en vue de recenser les problèmes qui se posent et de contribuer à la mise en œuvre de bonnes pratiques.

La présente note a été établie pour faciliter l'examen de cette question à la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. Elle donne un aperçu général des tendances récentes et des faits nouveaux, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, établie par le Conseil de stabilité financière.

La note évoque les principaux obstacles à surmonter dans ce domaine, notamment le manque de réglementation, d'harmonisation et de fiabilité, l'incohérence et le caractère incomplet des informations actuellement publiées, l'insuffisance des compétences et des capacités techniques, la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques, ainsi que l'élaboration de méthodes, d'orientations et de moyens pratiques. L'un des principaux problèmes que l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat a mis en évidence dans son enquête de 2019 est l'absence de critères de mesure et d'objectifs normalisés. Le manque de cohérence des indicateurs et les différences dans les méthodes utilisées pour calculer et présenter les chiffres enlèvent une partie de leur utilité aux informations publiées par les entreprises. À cet égard, la note explique comment le



document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals*) peut contribuer à faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale en favorisant de manière utile l'harmonisation, la cohérence et la comparabilité des données des entreprises sur les changements climatiques.

I. Introduction

1. En 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. Ils y sont déterminés à « lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures »¹. La riposte urgente contre les changements climatiques et ses effets est une composante essentielle du développement durable et une condition nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. L'objectif de développement durable 13 vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions².

2. L'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe jettent également les bases d'un développement durable, à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques. L'Accord de Paris s'appuie sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui réunit toutes les nations autour d'une cause commune visant à réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la capacité des pays de renforcer leur résilience et de s'adapter aux effets des changements climatiques³. Par cet instrument, 184 pays se sont engagés à réduire les émissions à un rythme permettant de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C »⁴. Le Cadre de Sendai souligne que la lutte contre les changements climatiques, qui sont l'un des principaux facteurs de risque de catastrophe, est l'occasion de réduire véritablement les risques de catastrophe, de manière cohérente dans tous les mécanismes intergouvernementaux interdépendants⁵.

3. Selon l'Economist Intelligence Unit, la valeur estimée des biens sujets aux risques liés aux changements climatiques dans le stock mondial total d'actifs gérables se situe entre 4 200 milliards et 43 000 milliards de dollars des États-Unis (É.-U.) entre aujourd'hui et la fin du siècle⁶. Selon une étude de l'Agence internationale de l'énergie, la pleine mise en œuvre des engagements pris par les pays lors de la 21^e session de la Conférence des Parties en faveur de la transition vers une économie à faible intensité de carbone nécessitera que le

¹ Voir A/RES/70/1, préambule.

² A/RES/70/1, p. 15.

³ Voir <https://unfccc.int/topics/action-on-climate-and-sdgs/action-on-climate-and-sdgs>. La Convention-cadre sur les changements climatiques est le principal instrument international qui permet de mener des négociations intergouvernementales sur la riposte mondiale aux changements climatiques et appelle à la coopération internationale la plus large possible pour accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et prendre en compte l'adaptation aux effets néfastes de ces changements.

⁴ FCCC/CP/2015/10/Add.1, annexe, art. 2.

⁵ A/RES/69/283, annexe II, par. 13.

⁶ The Economist Intelligence Unit, 2015, *The Cost of Inaction : Recognizing the Value at Risk from Climate Change*, Londres.

secteur de l'énergie investisse 13 500 milliards de dollars É.-U. dans l'efficacité énergétique et les technologies à faible intensité de carbone entre 2015 et 2030⁷.

4. Pour être à la hauteur des enjeux, la participation active du secteur privé est essentielle. À cet égard, dans la cible 12.6 de l'objectif de développement durable 12 (consommation et production durables), les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les entreprises transnationales, sont explicitement encouragées à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur la durabilité dans leurs cycles d'établissement de rapports, dans lesquels les questions liées au climat jouent un rôle central.

5. Les entreprises sont confrontées à une pression croissante de la part des investisseurs, qui exigent de meilleures données sur leurs activités et leurs effets sur le climat. Par exemple, en 2017, plus de 450 investisseurs, responsables de la gestion de plus de 39 000 milliards de dollars É.-U. d'actifs, ont signé l'initiative Climate Action 100+⁸, qui vise à garantir que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Les entreprises participant à cette initiative se sont engagées à réduire leurs émissions, à améliorer la gouvernance d'entreprise et à encourager la publication d'informations financières ayant trait au climat. Plus récemment, 477 investisseurs, représentant 34 000 milliards de dollars É.-U. d'actifs, ont, dans le cadre de l'appel urgent à l'action pour limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5 °C au maximum, demandé aux dirigeants des gouvernements du monde entier de s'engager en 2019 à améliorer l'information financière ayant trait au climat⁹.

6. En 2015, les Ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt (G20) ont répondu à ces enjeux en demandant au Conseil de stabilité financière de réunir des participants des secteurs public et privé pour examiner comment le secteur financier pourrait prendre en compte les questions relatives au climat¹⁰. En conséquence, le Conseil de stabilité financière a créé l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, qui a publié en 2017 un rapport final contenant des recommandations. Celles-ci visent à faire en sorte que le marché soit plus stable et plus résilient, en tenant compte des risques et des opportunités économiques liés aux changements climatiques, et à favoriser une transition plus douce vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au climat, afin de permettre aux investisseurs, aux prêteurs et aux assureurs de prendre des décisions éclairées en matière d'allocation de capitaux et de couverture des risques¹¹. Ces recommandations sont devenues une étape marquante de la publication d'informations sur les changements climatiques et ont ainsi jeté les bases au niveau mondial de l'information financière ayant trait au climat et de son évolution.

7. Près de 800 entreprises et organisations ont publiquement exprimé leur adhésion à ces recommandations. Toutefois, de nombreux acteurs du marché ont souligné la nécessité

⁷ Agence internationale de l'énergie, 2015, Climate pledges for [the twenty-first session of the Conference of the Parties] COP21 slow energy sector emissions growth dramatically, disponible à l'adresse <https://www.iea.org/news/climate-pledges-for-cop21-slow-energy-sector-emissions-growth-dramatically>.

⁸ Voir <http://www.climateaction100.org/>.

⁹ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2019, Investors with US\$34 trillion urge policies for Paris 1.5° Celsius goal, 26 juin, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/news/investors-with-34-trillion-urge-policies-for-paris-15degc-goal> ; Investor Agenda, 2019, 477 investors with US\$34 trillion in assets urge G[roup of] 20 leaders to keep global temperature rise to 1.5° Celsius, 26 juin, disponible sur http://theinvestoragenda.org/wp-content/uploads/2019/06/FINAL-at-June-24-Press-Release_-G20-Global-Investor-Statement-on-Climate-Change.pdf.

¹⁰ Groupe des Vingt, 2015, Communiqué de la réunion des Ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 des 16 et 17 avril 2015, Washington, disponible à l'adresse <http://www.g20.utoronto.ca/2015/150417-finance.html> (consulté le 12 août 2020).

¹¹ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017a, *Final Report : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, disponible à l'adresse <https://www.fsb-tcfd.org/> (date de consultation : 12 août 2020).

de donner aux entreprises des conseils pratiques pour les aider à respecter ces recommandations fondées sur des principes. Afin de faciliter et d'améliorer la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat dont l'objectif est la publication d'informations complètes, le Climate Disclosure Standards Board et le Sustainability Accounting Standards Board ont appuyé l'élaboration d'un guide d'application¹², publié en 2019.

8. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication examine les questions relatives à la communication d'informations sur l'environnement depuis que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le Sommet de la Terre) s'est tenue en 1992. Au cours de la première décennie qui a suivi le Sommet, il a publié plusieurs documents d'orientation sur le sujet, faisant ainsi œuvre de pionnier en matière de comptabilité et de publication environnementales. Il a notamment fait paraître les ouvrages suivants : *Integrating Environmental and Financial Performance at the Enterprise Level: A Methodology for Standardizing Eco-Efficiency Indicators* (2000), *Guidance Manual on Accounting and Financial Reporting for Environmental Costs and Liabilities* (2002) et *Manual for the Preparers and Users of Eco-efficiency Indicators* (2004)¹³. L'objectif était d'aider les pays à harmoniser les rapports des entreprises sur les questions environnementales et de contribuer aux efforts de renforcement des capacités dans ce domaine.

9. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts s'est concentré sur l'harmonisation des rapports des entreprises, conformément au cadre de suivi des objectifs de développement durable dans lequel les questions relatives aux changements climatiques jouent un rôle central. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals*)¹⁴ qui, outre les indicateurs économiques, sociaux et relatifs à la gouvernance, contient 11 indicateurs de base universels sur les questions ayant trait au climat, notamment l'utilisation de l'eau, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, les émissions de gaz à effet de serre et les substances et produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a également piloté plusieurs études de cas sur l'application de ces indicateurs dans divers pays et secteurs en vue de valider la méthode suivie.

10. Afin de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'information sur le climat, la CNUCED a organisé en 2019 un atelier sur les aspects pratiques de la publication d'informations financières ayant trait au climat et sur leur relation avec les objectifs de développement durable. L'atelier a été organisé conjointement avec le Climate Disclosure Standards Board et le Sustainability Accounting Standards Board pour faciliter la diffusion de leur guide d'application¹⁵. L'atelier a mis en lumière les bonnes pratiques actuelles en matière de publication qui suivent les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, en présentant des exemples concrets tirés de rapports annuels d'entreprises de nombreux secteurs et industries. En outre, il a permis de dispenser une formation à l'utilisation du guide d'application. Les complémentarités entre ces travaux et les indicateurs de base des objectifs de développement durable élaborés par

¹² Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019a, *TCFD [Task Force on Climate-related Financial Disclosures] Implementation Guide*, Londres.

¹³ Respectivement, CNUCED, 2000 (publication des Nations Unies, numéro de vente 00.II.D.28, New York et Genève) ; CNUCED, 2002, UNCTAD/ITE/EDS/4, Genève ; CNUCED, 2004 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.04.II.D.13, New York et Genève).

¹⁴ CNUCED, 2019, *Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.D.11, Genève).

¹⁵ Voir la note de bas de page 12. Le guide d'application se fonde sur les normes du Sustainability Accounting Standards Board et le cadre du Climate Disclosure Standards Board pour améliorer les informations financières ayant trait au climat dans les rapports généraux.

la CNUCED à l'intention des entités qui publient des informations sur les questions relatives aux changements climatiques ont également été examinées.

11. Dans ce contexte, à la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, les représentants ont décidé que les questions relatives à l'information financière ayant trait au climat publiées dans les rapports des entreprises seraient abordées à la session suivante, en vue recenser les problèmes rencontrés et de contribuer à la mise en œuvre de bonnes pratiques. La présente note vise à faciliter l'examen de cette question au cours de la trente-septième session. Elle donne un aperçu général des tendances récentes et des faits nouveaux, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, établie par le Conseil de stabilité financière. Elle évoque les principaux obstacles à surmonter dans ce domaine, notamment le manque de réglementation, d'harmonisation et de fiabilité, l'incohérence des données et le caractère incomplet des informations actuellement publiées, l'insuffisance des compétences et des capacités techniques, la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques, l'élaboration de méthodes, d'orientations et d'outils pratiques. Elle explique également comment le document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable peut contribuer à faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale et les principales questions à débattre y sont proposées.

II. Principaux faits nouveaux en matière d'information financière ayant trait au climat

12. La publication par les entreprises d'informations sur la durabilité et sur les objectifs de développement durable est un domaine des changements climatiques qui évolue rapidement. Par exemple, le nombre de nouveaux partisans¹⁶ des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat a augmenté de 6 % en 2018 et de 25 % en 2019. En décembre 2019, il y avait 930 organisations qui y étaient favorables, représentant une capitalisation boursière de plus de 11 000 milliards de dollars É.-U. De plus, certains investisseurs, comme Aviva et Blackrock, ont déclaré qu'ils voteraient contre le rapport et les comptes des sociétés et des administrateurs de sociétés qui n'auraient pas adopté les recommandations de l'Équipe spéciale¹⁷.

13. On comprend de mieux en mieux qu'en faisant de la publication d'informations financières ayant trait au climat comme une pratique normale, les entreprises et en particulier leurs organes de gouvernance seront mieux à même de comprendre que leurs activités peuvent être sujettes aux effets à moyen et long terme des changements climatiques et de gérer correctement ces impacts et ces risques. Par conséquent, les informations auront des répercussions positives sur les processus décisionnels internes et favoriseront ainsi un changement de comportement et une amélioration des pratiques et des processus internes¹⁸. Elles répondront également aux demandes des investisseurs, ce qui permettra d'améliorer l'évaluation du prix des actifs et de promouvoir une allocation efficace des capitaux pour soutenir la transition vers une économie plus durable et à faible intensité de carbone.

14. La publication du rapport final de 2017 de l'Équipe spéciale (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures Final Report : Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), qui contient ses recommandations, a grandement contribué à faire avancer la publication par les entreprises d'informations financières ayant trait au climat. L'objectif des recommandations figurant dans le rapport est de mettre au point des mécanismes volontaires et cohérents de communication des risques financiers liés au climat, qui seront utilisés par les entreprises pour donner des

¹⁶ Les soutiens peuvent être des entreprises, des organisations, des pays, des fonds de pension, etc.

¹⁷ Pricewaterhouse Coopers, 2017, The [Financial Stability Board] FSB Task Force on Climate-related Financial Disclosures. What do its recommendations mean for financial institutions? Disponible à l'adresse <https://www.pwc.co.uk>.

¹⁸ Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019b.

informations aux investisseurs, aux prêteurs, aux assureurs et aux autres parties prenantes. La méconnaissance des risques peut entraîner une mauvaise évaluation des actifs et une mauvaise allocation des capitaux, ce qui peut susciter des inquiétudes quant à la stabilité financière, les marchés pouvant être sujets à des corrections brutales¹⁹. Afin de prendre des décisions financières plus éclairées, les investisseurs, les prêteurs et les assureurs doivent comprendre comment les risques et les opportunités liés au climat sont susceptibles d'influer sur la situation financière future d'une organisation, c'est-à-dire dans son compte de résultat, son tableau des flux de trésorerie et son bilan.

15. Le rapport de 2017 de l'Équipe spéciale expose le contexte, l'historique et le cadre général des informations financières ayant trait au climat. L'annexe du rapport, consacrée à la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale, fournit plus de détails pour aider les entreprises à mettre en œuvre lesdites recommandations et est considérée par l'Équipe spéciale comme un document « vivant » qui sera probablement affiné à mesure que les entreprises acquerront plus d'expérience dans la production des informations financières ayant trait au climat²⁰. Elle comprend des informations sur l'application des recommandations, des orientations pour tous les secteurs et des orientations supplémentaires pour certains secteurs financiers et groupes non financiers. Elle comporte également un supplément technique sur le rôle de l'analyse de scénarios dans la divulgation des risques et des opportunités liés au climat²¹.

16. Les recommandations prennent largement en compte les informations financières ayant trait au climat. Outre les émissions de carbone, elles couvrent des domaines tels que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, c'est-à-dire la terre, l'eau et l'énergie, et les questions de production et de gestion des déchets. La publication d'informations de haut niveau dans les domaines de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques ainsi que des critères de mesure et des objectifs est examinée²². Ces quatre domaines sont associés à 11 recommandations portant sur les informations qualitatives et quantitatives à fournir. Les recommandations quantitatives comportent une analyse des scénarios, des critères de mesure et des objectifs, auxquels est associée l'utilisation d'indicateurs pouvant aider à mesurer une tendance et à évaluer les progrès accomplis. Les résultats peuvent indiquer des changements dans la valeur des actifs, des dépenses en augmentation et des effets sur les flux de trésorerie d'une entreprise. Ils peuvent également influencer sur les possibilités qu'a une entreprise d'obtenir des prêts et de lever des capitaux²³.

17. Le rapport 2017 de l'Équipe spéciale met notamment en évidence un certain nombre de considérations importantes qui sont essentielles pour obtenir des informations financières ayant trait au climat dont la qualité, la cohérence, la comparabilité et l'utilité répondent aux prescriptions. Ces questions ont été au centre des travaux que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts consacre aux informations que les entreprises publient sur les objectifs de développement durable depuis ces dernières années.

18. Le rapport de 2017 de l'Équipe spéciale présente les informations qui sont communément publiées par les entreprises des divers secteurs, mettant ainsi en évidence des modalités d'harmonisation des informations financières ayant trait au climat. L'Équipe spéciale avait initialement élaboré ses recommandations à l'intention du secteur financier. Toutefois, elle précise que ses recommandations sont applicables à tous les types d'entités,

¹⁹ Carney M, 2015, Breaking the tragedy of the horizon – climate change and financial stability.

Présenté à la Lloyd's of London, Londres, le 29 septembre ; disponible à l'adresse suivante : <https://www.bankofengland.co.uk/speech/2015/breaking-the-tragedy-of-the-horizon-climate-change-and-financial-stability>.

²⁰ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017b, *Annex : Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, disponible à l'adresse <https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-implementing-tcfd-recommendations/>.

²¹ Task Force on Climate-related Financial Disclosures, 2017c, *Technical Supplement : The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities*, disponible à l'adresse <https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-technical-supplement/>.

²² Sustainability Accounting Standards Board, 2017, Frequently asked questions, disponible à l'adresse <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/12/SASB-SASB-Standards-TCFD-Recommendations-FAQ-14-Dec-2017.pdf>.

²³ Ernst et Young, 2017, Reporting climate change risk, disponible à l'adresse <https://www.ey.com>.

quels que soient les secteurs et les pays. On s'attend à ce que la transition vers une économie plus durable et à faible intensité de carbone ait des répercussions sur tous les secteurs d'une manière ou d'une autre. Ainsi, l'Équipe spéciale invite toutes les entités financières et non financières réalisant des émissions publiques de dettes ou d'actions à mettre en œuvre ses recommandations et encourage également les autres à le faire²⁴.

19. Dans son rapport, l'Équipe spéciale prend davantage en compte l'importance relative. Elle y affirme en particulier que la plupart des éléments figurant dans les rapports financiers doivent être évalués en fonction de leur importance relative²⁵. Cependant, parce que les risques liés au climat ne sont pas diversifiables et concernent presque tous les secteurs d'activité, de nombreux investisseurs sont d'avis qu'ils doivent faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, lors de l'évaluation des résultats financiers et opérationnels des organisations, de nombreux investisseurs veulent avoir un aperçu du contexte de gouvernance et de gestion des risques dans lequel ces résultats sont obtenus. L'Équipe spéciale estime que les informations qu'elle recommande de publier en matière de gouvernance et de gestion des risques répondent directement à ce besoin de contexte et devraient figurer dans les rapports financiers annuels. S'agissant de la recommandation sur la stratégie, les critères de mesure et les objectifs, l'Équipe spéciale estime que les organisations devraient fournir des informations sur ces points dans leurs rapports financiers annuels lorsque celles-ci sont jugées importantes. Certaines organisations – celles des quatre groupes non financiers qui ont plus de l'équivalent d'un milliard de recettes annuelles en dollars des États-Unis – devraient envisager de publier dans d'autres rapports les informations qui ne sont pas jugées importantes et ne figurent pas dans les rapports financiers²⁶. Comme ces organisations sont plus susceptibles que d'autres d'être financièrement touchées au fil du temps, l'évolution de leurs stratégies intéresse les investisseurs.

20. La prise en compte plus large de l'importance relative est l'une des tendances les plus marquantes dans les rapports sur les objectifs de développement durable, y compris l'information financière ayant trait au climat. Il convient de noter que la Commission européenne, dans son document de consultation sur la mise à jour des lignes directrices non contraignantes sur l'information non financière, distingue un double aspect de l'importance relative : a) l'aspect financier, qui prend en compte le développement, les résultats et la position de l'entreprise et qui a les investisseurs comme public principal²⁷ ; b) l'aspect environnemental, qui prend en compte l'impact des activités d'une entreprise et dont les principaux destinataires sont les consommateurs, la société civile, les employés et un nombre croissant d'investisseurs. En outre, les lignes directrices de l'Union européenne sur la communication d'informations ayant trait au climat mettent l'accent sur le concept de double importance et considèrent que les entreprises doivent envisager un horizon temporel plus long que celui qui est normalement utilisé pour l'information financière²⁸. Conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale, il est conseillé aux entreprises d'éviter de conclure rapidement que le climat n'est pas un problème important simplement parce que certains risques qui y sont liés sont perçus comme étant par nature à long terme. Il est également souligné que, compte tenu des impacts systémiques et généralisés des changements climatiques, la plupart des entreprises relevant du champ d'application de la

²⁴ Ibid.

²⁵ Selon le cadre conceptuel des normes internationales d'information financière, toute information est importante si son omission, son altération ou son obscurcissement sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions que les principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général prennent sur la base de ces rapports.

²⁶ L'Équipe spéciale a choisi comme seuil l'équivalent d'un milliard de recettes annuelles en dollars des États-Unis, car celui-ci permet d'englober les organisations responsables de plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 dans les secteurs représentés par les quatre groupes non financiers (soit environ 2 250 organisations sur environ 15 000).

²⁷ Commission européenne, 2019a, Document de consultation sur la mise à jour des lignes directrices non contraignantes sur l'information non financière. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/2019-non-financial-reporting-guidelines-consultation-document_en.pdf.

²⁸ Commission européenne, 2019b, Lignes directrices sur l'information non financière : Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat, C 209/1, *Journal officiel de l'Union européenne*.

directive de l'Union européenne sur l'information non financière (directive 2014/95/UE) concluront probablement que le climat est un enjeu important, et celles qui seront arrivées à la constatation inverse devront s'expliquer²⁹.

21. Dans son rapport de 2017, l'Équipe spéciale recommande que les informations financières ayant trait au climat soient publiées dans les principaux rapports financiers annuels (c'est-à-dire publics), afin d'accroître la cohérence avec les autres informations financières. Cela devrait favoriser la participation des actionnaires et une utilisation plus large des informations financières ayant trait au climat, permettant ainsi aux investisseurs et aux autres parties prenantes de mieux comprendre les risques et les opportunités liés au climat. L'Équipe spéciale estime également que la publication d'informations financières ayant trait au climat dans les principaux rapports financiers annuels contribuera à garantir que la production et la publication des informations requises sont soumises à des contrôles appropriés. Elle recommande en outre que les informations sur le climat soient soumises à des processus de gouvernance de même nature que ceux utilisés pour les autres informations financières, notamment à l'examen du directeur financier et du comité d'audit³⁰.

22. Le rapport de 2017 de l'Équipe spéciale met en évidence une forte interconnexion entre l'information financière ayant trait au climat et les rapports financiers. L'Équipe spéciale estime qu'en encourageant la publication d'informations financières ayant trait au climat dans les rapports financiers publics, la coordination entre les experts en risques climatiques des organisations et le personnel financier s'améliorera. Dans la plupart des pays du G20, les responsables financiers (par exemple, les directeurs financiers, les directeurs de la comptabilité et les contrôleurs) admettront probablement que les recommandations de l'Équipe spéciale devraient se traduire par la publication d'un plus grand nombre d'informations financières, en particulier des critères de mesure, concernant l'impact financier que les risques liés au climat ont ou pourraient avoir sur une organisation. Plus précisément, des dépréciations d'actifs peuvent résulter des effets néfastes des changements climatiques et/ou des passifs supplémentaires peuvent devoir être enregistrés pour tenir compte des amendes et pénalités résultant du renforcement des normes réglementaires. En outre, les flux de trésorerie provenant des opérations, le revenu net et l'accès aux capitaux pourraient tous être touchés par les effets des risques (et des opportunités) liés au climat. Par conséquent, les responsables financiers doivent être impliqués dans l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat et dans les efforts entrepris pour gérer les risques et maximiser les opportunités.

23. L'importance de la cohérence, de la comparabilité et de la fiabilité de l'information financière ayant trait au climat est soulignée dans le rapport de 2017 de l'Équipe spéciale. Actuellement, les utilisateurs des informations ayant trait au climat citent couramment le manque d'informations sur les incidences financières des aspects des activités d'une organisation qui touchent au climat comme une lacune importante. Étant donné que les risques et les opportunités liés au climat sont pertinents pour les organisations de tous les secteurs, les informations publiées devraient donner lieu à des comparaisons significatives de la stratégie, des activités commerciales, des risques et des performances entre les organisations et au sein des secteurs et des pays. Le niveau de détail des informations fournies devrait permettre de comparer et d'évaluer les risques entre les secteurs et au sein du portefeuille, le cas échéant.

24. L'importance de la coordination et de la convergence des différents cadres de publication est également soulignée. Dans son rapport de 2017, l'Équipe spéciale précise que ses recommandations fournissent un ensemble commun de principes qui devraient aider les régimes d'information existants à se rapprocher au fil du temps. Les préparateurs, les utilisateurs et les autres parties prenantes ont un intérêt commun à encourager cette harmonisation, car celle-ci allège la charge des entités déclarantes, réduit la fragmentation de l'information et offre une plus grande comparabilité aux utilisateurs. L'Équipe spéciale

²⁹ Commission européenne, n/d, information non financière, disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/non-financial-reporting_en.

³⁰ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017a.

engage également les organismes de normalisation à soutenir l'adoption de ses recommandations et l'alignement des prescriptions sur les informations qui y sont demandées.

25. Il importe de noter que les organisations devraient publier des informations financières conformément aux prescriptions nationales en vigueur. Si certains éléments des recommandations sont incompatibles avec les obligations nationales de publication des rapports financiers, l'Équipe spéciale engage les organisations à communiquer ces éléments dans d'autres rapports officiels que les sociétés publient au moins une fois par an, à les diffuser largement et à les mettre à la disposition des investisseurs et des autres utilisateurs ainsi qu'à les soumettre à des processus de gouvernance interne qui sont identiques ou s'apparentent largement à ceux utilisés pour l'information financière.

26. Les recommandations de l'Équipe spéciale sont facultatives. Cependant, elles bénéficient du soutien du G20, du Conseil de stabilité financière et d'experts reconnus dans la communauté financière. Elles représentent donc une référence internationale et déboucheront probablement sur la publication de prescriptions nationales par les autorités de régulation et les bourses. Par exemple, le Network for Greening the Financial System, réseau qui regroupe 69 banques centrales et autorités de surveillance financière et 13 observateurs³¹, a publié six recommandations non contraignantes, dont l'une vise à obtenir une diffusion rigoureuse et cohérente au niveau international des informations relatives au climat et à l'environnement. Les membres du réseau soulignent que le risque encouru est important si les risques financiers liés au climat ne sont pas pleinement pris en compte dans les évaluations d'actifs et demandent que l'action soit coordonnée au niveau mondial³².

27. En raison de la prise de conscience et de la pertinence croissantes de l'information financière ayant trait au climat, les institutions concernées ont commencé à publier des documents relatifs à la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale. Voici une liste non exhaustive des principales publications et actions des institutions compétentes dans ce domaine.

28. Le manuel de bonnes pratiques de l'Équipe spéciale (*TCFD Good Practice Handbook*)³³ recense les bonnes pratiques suivies chez des membres du G20. Les exemples tirés portent sur plusieurs pays et sur diverses pratiques visant à mettre en œuvre les 11 recommandations de l'Équipe spéciale qui concernent les quatre éléments suivants : gouvernance, stratégie, gestion des risques et critères de mesure et objectifs.

29. Parmi les autres publications techniques de l'Équipe spéciale, du Sustainability Accounting Standards Board et du Climate Disclosure Standards Board, il convient de citer *Converging on Climate Risk : CDSB, the SASB and the TCFD*, qui illustre la convergence des approches des deux derniers organes en matière d'information ayant trait au climat avec les recommandations de l'Équipe spéciale³⁴. Il est constaté dans le bulletin technique sur le risque climatique (*Technical Bulletin on Climate Risk*) du Sustainability Accounting Standards Board que les changements climatiques touchent presque tous les secteurs d'activité. Les investisseurs ne peuvent pas se contenter de se diversifier pour prévenir le risque climatique ; ils devraient plutôt se concentrer sur sa gestion³⁵.

30. En outre, un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Climate Disclosure Standards Board, intitulé *Climate Change Disclosure in [Group of 20] G20 Countries : Stocktaking of Corporate Reporting Schemes*,

³¹ Voir <https://www.ngfs.net/en/about-us/membership>.

³² Network for Greening the Financial System, 2019, A call for action. Climate change as a source of financial risk, disponible à l'adresse <https://www.mainstreamingclimate.org/publication/ngfs-a-call-for-action-climate-change-as-a-source-of-financial-risk/>.

³³ Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019b.

³⁴ Sustainability Accounting Standards Board, 2017, *Converging on Climate Risk : CDSB, the SASB, and the TCFD*, disponible à l'adresse <https://www.sasb.org/knowledge-hub/converging-on-climate-risk/>.

³⁵ Sustainability Accounting Standards Board, 2016, *Climate Risk : Technical Bulletin*, disponible à l'adresse <https://www.sasb.org/knowledge-hub/climate-risk-technical-bulletin/>.

a révélé que la majorité des membres du G20 ont mis en place une sorte de système de déclaration obligatoire qui exige des entreprises la publication d'informations ayant trait aux changements climatiques et qu'il existe des points communs entre ces systèmes. Cependant, il y a aussi des différences sensibles dans la qualité et la teneur des informations publiées. La multiplicité des prescriptions pose des problèmes aux préparateurs et aux utilisateurs de l'information³⁶. En outre, l'Organisation et le Board ont publié à la vingt et unième session de la Conférence des Parties un rapport qui a mis en évidence des lacunes dans la publication d'informations sur le climat et a analysé les systèmes contraignants d'établissement de rapports sur les changements climatiques par les entreprises qui sont en vigueur dans les pays du G20³⁷.

31. Le guide publié au titre des Principes pour l'investissement responsable définit un cadre pratique axé sur les mesures que les détenteurs d'actifs peuvent prendre pour mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale³⁸. Celles-ci ont été intégrées dans les cadres relevant des Principes pour l'investissement responsable, dont les signataires devront, dans le cycle d'établissement de rapports de 2020, donner leur avis sur les indicateurs de gouvernance et de stratégie proposés par l'Équipe spéciale, mais sans publier lesdits indicateurs³⁹.

32. En 2019, l'Initiative pour des marchés boursiers durables a revu ses orientations en matière de publication d'informations sur les questions environnementales, sociales et relatives à la gouvernance d'entreprise⁴⁰ pour y prendre en compte les recommandations de l'Équipe spéciale. Par ailleurs, l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, en association avec 16 des principales banques mondiales, a publié deux ouvrages en 2018 : *Extending Our Horizons : Assessing Credit Risk and Opportunity in a Changing Climate* (avril) et *Navigating a New Climate : Assessing Credit Risk and Opportunity in a Changing Climate* (juillet). Le premier détaille une méthode d'évaluation des risques et des opportunités liés à la transition, basée sur des scénarios, tandis que le second traite des méthodes d'évaluation des risques physiques⁴¹.

33. Le Corporate Reporting Dialogue, qui réunit les principaux organismes de normalisation et d'établissement de cadres, a publié un rapport⁴² auquel le CDP, le Climate Disclosure Standards Board, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'International Integrated Reporting Council et le Sustainability Accounting Standards Board ont collaboré et qui fait le point sur l'harmonisation de leurs normes et cadres avec les principes de l'Équipe spéciale, avec les informations que celle-ci recommande de publier et avec les exemples illustrant ses critères de mesure. Un inventaire technique a été élaboré et sert de guide pratique pour aider les organisations à comprendre et à mettre en

³⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, 2015, *Climate Change Disclosure in [Group of 20] G20 Countries : Stocktaking of Corporate Reporting Schemes*, disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/investment/corporate-climate-change-disclosure-report.htm>.

³⁷ Ibid, 2017, *Corporate climate disclosure schemes in [Group of 20] G20 countries after [the twenty-first session of the Conference of the Parties] COP21*, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/environment/cc/g20-climate/collapsecontents/Climate-Disclosure-Standards-Board-climate-disclosure.pdf>.

³⁸ Principes pour l'investissement responsable, 2018, *Implementing the Task Force on Climate-related Financial Disclosures Recommendations*, disponible à l'adresse <https://www.unpri.org/download?ac=4652>.

³⁹ Baker E, 2019, *Key takeaways of the TCFD's second status report*, disponible à l'adresse <https://www.unpri.org/pri-blog/key-takeaways-of-the-tcfd-second-status-report/4464.article>.

⁴⁰ Sustainable Stock Exchanges Initiative, 2019, *How exchanges can embed sustainability within their operations : A blueprint to advance action*, disponible sur <https://sseinitiative.org/wp-content/uploads/2019/12/SSE-WFE-Embedding-Sustainability-Report.pdf>.

⁴¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Initiative de collaboration avec le secteur financier, 2018a et 2018b, respectivement, disponible à l'adresse <https://www.unepfi.org/banking/tcfd/>.

⁴² Integrated Reporting Foundation, 2019, *Driving Alignment in Climate-related Reporting : Year One of the Better Alignment Project*, disponible à l'adresse https://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2019/09/CRD_BAP_Report_2019.pdf.

œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale lorsqu'elles utilisent les cadres et les normes des participants⁴³.

34. Après 2018, première année où des informations ont été publiées en vertu de la directive de l'Union européenne sur l'information non financière (directive 2014/95/UE), le Climate Disclosure Standards Board et le CDP ont procédé à un examen de la publication par les entreprises d'informations sur les changements climatiques et l'environnement dans toute l'Europe. Les travaux de recherche du Climate Disclosure Standards Board exposent les pratiques de 80 entreprises en matière d'information. Les résultats montrent que les entreprises prédominantes sur leur marché sont capables de publier des informations sur les questions relatives au climat et à l'environnement. Cependant, le problème de la cohérence se pose⁴⁴.

35. En février 2020, l'Union européenne a lancé une consultation publique pour revoir la directive 2014/95/UE⁴⁵. Le Climate Disclosure Standards Board a suggéré des changements, à savoir : l'élargissement du champ d'application de la directive, en demandant aux entreprises de plus de 250 employés de communiquer des informations ; le renforcement des liens entre les informations financières et non financières ; la promotion des informations relatives à la gouvernance ; l'application des recommandations de l'Équipe spéciale à la publication d'informations environnementales, sociales et relatives à la gouvernance d'entreprise dans les rapports de gestion⁴⁶.

36. En mars 2018, la Commission européenne a publié un plan d'action sur le financement de la croissance durable. En juillet 2018, elle a mis en place un groupe d'experts techniques sur le financement durable pour appuyer l'exécution du plan d'action, en particulier dans les quatre domaines clefs suivants : a) un système de classification unifié pour les activités économiques durables, à savoir une taxonomie de l'Union européenne, b) une norme de l'Union européenne pour les obligations vertes, c) des critères de référence pour les stratégies d'investissement à faible intensité de carbone et d) des conseils pour améliorer la publication par les entreprises d'informations relatives au climat⁴⁷.

37. En juin 2019, le Groupe d'experts techniques a publié le rapport technique sur la taxonomie (*Taxonomy Technical Report*)⁴⁸, qui explique l'approche et la méthode utilisées et propose des conseils pratiques et des études de cas aux utilisateurs, ainsi qu'une liste d'activités économiques pouvant contribuer à l'atténuation des changements climatiques et un ensemble de critères pour ne pas gravement pénaliser d'autres objectifs environnementaux. La taxonomie favorise l'alignement des décisions des marchés des capitaux et l'allocation des investissements qui sont conformes aux objectifs de développement durable et aux objectifs de la politique environnementale. De plus, le Groupe d'experts techniques a publié des lignes directrices sur la communication d'informations relatives au climat⁴⁹, pour se conformer aux recommandations de l'Équipe

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Climate Disclosure Standards Board et CDP Europe, 2018a, First Steps : Corporate Climate and Environmental Disclosure under the E [uropean] U [nion] Non-Financial Reporting Directive, disponible à l'adresse <https://www.cdsb.net/first-steps-corporate-climate-environmental-disclosure-under-eu-non-financial-reporting-directive>.

⁴⁵ Commission européenne, 2020, information non financière, disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/non-financial-reporting_en

⁴⁶ Climate Disclosure Standards Board, 2020, The review of the non-financial reporting directive - why it's significant and what to watch for ?, disponible à l'adresse <https://www.cdsb.net/eu-non-financial-reporting-directive/1014/review-non-financial-reporting-directive-%E2%80%93-why-it%E2%80%99s>.

⁴⁷ Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union, 2018, Technical expert group on sustainable finance, disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-technical-expert-group_en.

⁴⁸ European Union Technical Expert Group, 2019, *Taxonomy Technical Report*, disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/190618-sustainable-finance-teg-report-taxonomy_en.pdf.

⁴⁹ Commission européenne, 2019b, Lignes directrices sur l'information non financière : Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat, C 209/1, *Journal officiel de l'Union européenne*.

spéciale et servir de supplément non contraignant aux lignes directrices de l'Union européenne sur l'information non financière qui fournissent des orientations sur la mise en œuvre de la directive sur l'information non financière.

38. En outre, la Commission européenne a publié un rapport intitulé *Climate Benchmarks and Benchmarks' ESG Disclosures* en juin 2019. Le rapport recommande une liste de normes minimales pour les méthodes de la transition climatique de l'Union européenne et les critères de référence alignés sur ceux de Paris, en tenant compte du risque de verdissement superficiel et des prescriptions en matière d'information, afin d'améliorer la transparence et la comparabilité des informations selon les critères de référence⁵⁰.

39. En outre, en 2019, à la demande de la Commission européenne, le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe a créé une équipe spéciale de projet sur l'information relative au climat dans le cadre du European Corporate Reporting Lab. En 2020, cette équipe spéciale de projet a publié un rapport sur les informations relatives au climat, axé sur les entreprises européennes, qui recense les bonnes pratiques et évalue le degré et la qualité actuels de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, en coordination avec les éléments liés au climat de la directive de l'Union européenne sur l'information non financière (directive 2014/95/UE) et les lignes directrices non contraignantes⁵¹. L'analyse de scénarios est également menée de manière approfondie.

40. En février 2020, le Climate Disclosure Standards Board et le CDP ont publié le manuel de l'Union européenne sur la publication d'informations environnementales (*EU Environmental Reporting Handbook*)⁵². Le manuel vise à faciliter la mise en œuvre de la directive 2014/95/UE, en mettant l'accent sur les questions environnementales, et comprend des exemples annotés d'informations publiées par les entreprises européennes.

41. Depuis sa publication en juin 2017, le rapport de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat a été approuvé par plusieurs gouvernements et entreprises privées. Même si aucun pays n'a encore rendu les recommandations de l'Équipe spéciale obligatoires, certains gouvernements, comme ceux de la Belgique, du Canada, de la France, du Japon, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont fait un premier pas en encourageant les entreprises à les appliquer⁵³. Par exemple, le Royaume-Uni a approuvé les recommandations de l'Équipe spéciale en 2017 et les a incorporées dans sa stratégie de financement vert (*Green Finance Strategy – Transforming Finance for a Greener Future*)⁵⁴ et examinera les progrès réalisés dans leur mise en œuvre à la fin de 2020. En outre, le Gouvernement a fortement encouragé les sociétés cotées et les détenteurs d'actifs à publier des informations d'ici à 2022, conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale.

⁵⁰ Commission européenne, 2019c, *TEG Final Report on Climate Benchmarks and Benchmarks' ESG Disclosures*, disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-teg-climate-benchmarks-and-disclosures_en.

⁵¹ Voir <http://www.efrag.org/Lab1>.

⁵² Climate Disclosure Standards Board et CDP, 2020, *EU Environmental Reporting Handbook*, disponible à l'adresse <https://www.cdsb.net/corporate-reporting/1006/cdsb-and-cdp-release-handbook-meet-challenges-environmental-and-climate>.

⁵³ Task Force on Climate-related Financial Disclosures, 2019, *Status Report -Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, disponible à l'adresse <https://www.fsb-tcf.org/wp-content/uploads/2019/06/2019-TCFD-Status-Report-FINAL-053119.pdf> ; voir aussi <https://www.government.se/press-releases/2017/12/france-and-sweden-step-up-their-collaboration-on-green-finance-to-boost-the-transition-towards-low-carbon-and-climate-resilient-economies/>.

⁵⁴ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2019, *Green Finance Strategy. Transforming Finance for a Greener Future*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/820284/190716_BEIS_Green_Finance_Strategy_Accessible_Final.pdf.

III. Les principaux obstacles à la publication effective d'informations ayant trait au climat

42. La publication d'informations financières ayant trait au climat pose plusieurs problèmes de taille aux entreprises. Certains d'entre eux sont comparables à d'autres aspects de l'établissement de rapports sur la durabilité, tandis que d'autres sont propres à l'information environnementale, considérée par les entreprises comme le domaine le plus difficile de la publication d'informations environnementales, sociales et relatives à la gouvernance.

43. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir et à suivre l'adoption de ses recommandations, l'Équipe spéciale a établi, en 2018 et 2019, des rapports de situation qui dressent un tableau complet des principales questions pratiques relatives à la publication d'informations ayant trait au climat. L'Équipe spéciale a examiné les rapports de plus de 1 000 entreprises de 142 pays dans 10 secteurs, y compris des sociétés financières et non financières, sur une période de trois ans (2016-2018). Le degré d'alignement avec les 11 recommandations formulées a été examiné, sans évaluation qualitative. L'Équipe spéciale a également mené une enquête sur les efforts que déploient les entreprises pour mettre en œuvre ses recommandations, ainsi que sur l'opinion des utilisateurs quant à l'utilité des informations financières ayant trait au climat pour la prise de décisions⁵⁵.

44. Les deux rapports de situation ont souligné la nécessité de renforcer les capacités et de développer les meilleures pratiques. Bien que les recommandations aient reçu un fort soutien, seules quelques entreprises les appliquent, et parmi celles-ci, 3,6 recommandations en moyenne sur 11 sont suivies d'effet. Ainsi, à l'heure actuelle, les entreprises ne se conforment que partiellement aux recommandations⁵⁶. Une enquête menée en 2018 auprès de 3 000 entreprises et organisations, y compris des utilisateurs et des préparateurs, n'a reçu que 485 réponses (16 %), et seulement 198 (41 %) d'entre elles provenaient de préparateurs. En outre, 73 % des réponses ont été fournies par des entreprises de 10 pays, tous développés, ce qui indique qu'il existe un écart entre les pays développés et les pays en développement. L'enquête a également révélé que la diffusion de l'information était meilleure dans les grandes entreprises que dans les petites. Les personnes interrogées reconnaissent que les informations financières ayant trait au climat sont importantes pour leur entreprise, ou le seront dans un avenir proche, et 67 % d'entre elles prévoient de mettre pleinement en œuvre les recommandations dans un délai de trois ans. Les deux principales incitations à l'application des recommandations de l'Équipe spéciale par les entreprises sont les avantages procurés sur le plan de l'image et la pression exercée par les investisseurs⁵⁷.

45. Les enquêtes de l'Équipe spéciale ont également souligné que la mise en œuvre nécessite des efforts supplémentaires pour publier des informations exhaustives, car seulement 25 % environ des entreprises ont donné suite à plus de 5 des 11 recommandations. En particulier, l'examen des rapports par l'Équipe spéciale a permis de constater que les informations relatives à la résilience de la stratégie d'une entreprise et à l'utilisation de scénarios climatiques étaient les moins publiées⁵⁸.

46. Le European Corporate Reporting Lab a déclaré dans un rapport⁵⁹ que les entreprises devraient éviter de fournir des informations et des rapports génériques sans avoir évalué l'importance relative et sans avoir d'explication commune. L'examen des pratiques des sociétés européennes a montré que la qualité des informations publiées s'était améliorée par rapport au cycle précédent. Toutefois, la nécessité de renforcer l'articulation des quatre domaines dans lesquels l'Équipe spéciale avait formulé ses recommandations a également été soulignée.

47. L'un des principaux problèmes est le manque d'expérience et de connaissances en matière d'application du principe d'importance relative dans un contexte plus large et à

⁵⁵ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2019.

⁵⁶ Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019b.

⁵⁷ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2019.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Voir <http://www.efrag.org/Lab1>.

long terme. Dans son rapport de situation de 2019, l'Équipe spéciale constate que de nombreuses entreprises considèrent encore à tort que les incidences des changements climatiques ne sont pertinentes qu'à long terme et ne sont donc pas nécessairement utiles pour les décisions prises aujourd'hui.

48. En outre, la mise en œuvre complète des recommandations de l'Équipe spéciale s'inscrit dans un processus global descendant auquel les membres du conseil d'administration et de la direction participent pleinement et sont attachés. En effet, 2 des 11 recommandations ont trait à la gouvernance d'entreprise et préconisent de divulguer les perspectives du conseil d'administration et des directeurs et les incitations reçues concernant les risques et les opportunités liés au climat⁶⁰. Le CDP et le Climate Disclosure Standards Board ont mené une enquête auprès de 1 681 entreprises. L'enquête a montré que les décisions liées au climat sont prises au niveau du conseil d'administration dans 82 % des cas, mais que seulement 12 % des conseils d'administration reçoivent des incitations monétaires et non monétaires directement liées aux questions climatiques⁶¹. Il est donc fondamental que chaque entreprise considère que les risques et les opportunités liés au climat sont importants ou peuvent le devenir dans un avenir proche au niveau du conseil d'administration.

49. Le manque de compétences et de capacités techniques est un obstacle de taille à la mise en œuvre des recommandations. L'enquête de l'Équipe spéciale a souligné que les utilisateurs trouvent que les recommandations favorisent la publication d'informations utiles, mais que les préparateurs ont eu du mal à s'y conformer. Par conséquent, la définition et l'évaluation des questions liées au climat qui se posent aux organisations ne sont pas considérées comme des processus simples, en raison de la connaissance limitée de ces questions que possèdent les organisations, de leur tendance à se concentrer sur les risques à court terme sans tenir compte des impacts à long terme et de la difficulté à quantifier les effets financiers des risques et des opportunités liés au climat⁶².

50. La qualité des informations publiées dépendra de la connaissance et de la coordination de plusieurs domaines, tels que la durabilité, la gestion des risques, la stratégie, les opérations et les finances⁶³. Par exemple, pour les banques qui ont coopéré au projet pilote dans le cadre de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, l'importance de réunir une équipe pour développer les capacités internes est devenue évidente⁶⁴. En outre, la publication d'informations financières ayant trait au climat est un sujet relativement nouveau pour la plupart des gens. Le manque de connaissances dans ce domaine rendra nécessaire une formation technique. Par conséquent, des changements devront être apportés aux procédures de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques, y compris la collecte de nouveaux types de données, en interne et tout au long de la chaîne de valeur. Ces changements pourraient prendre quelques années, en particulier pour les entreprises qui sont à un stade plus précoce de préparation des informations financières ayant trait au climat⁶⁵.

51. Lors de l'élaboration des analyses de scénarios climatiques, les préparateurs sont gênés notamment par le manque de données disponibles, en particulier de données détaillées et désagrégées et de supports. Actuellement, les scénarios climatiques mondiaux sont accessibles au public, mais ils sont difficiles à adapter aux besoins spécifiques des entreprises. Si l'analyse des scénarios liés au climat se développe et mûrit, les entités peuvent accélérer ce processus en partageant leurs expériences et les enseignements qui en

⁶⁰ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2019.

⁶¹ Climate Disclosure Standards Board and CDP, 2018b, Ready or Not : Are Companies Prepared for the [Task Force on Climate-related Financial Disclosures] TCFD Recommendations ?, disponible à l'adresse https://www.cdsb.net/sites/default/files/tcfd_preparedness_report_final.pdf.

⁶² World Business Council for Sustainable Development, 2017, Sustainability and Enterprise Risk Management : The First Step towards Integration, disponible à l'adresse <https://www.wbcsd.org/contentwbc/download/2548/31131>.

⁶³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Initiative de collaboration avec le secteur financier, 2018b.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ernst et Young, 2017.

ont été tirés. La sensibilisation aux principaux enjeux non seulement des grandes sociétés transnationales des pays développés mais aussi des entités de plus petite taille des pays en développement contribuera à une diffusion plus large de l'information et permettra de toucher un plus grand nombre de régions. De fait, il est prouvé que les pays ayant un produit intérieur brut plus faible sont plus exposés aux risques physiques des changements climatiques⁶⁶.

52. Une autre conclusion clef du rapport de situation de 2019 de l'Équipe spéciale était qu'il fallait clarifier les incidences financières des questions liées au climat sur les entreprises. En outre, dans son manuel de bonnes pratiques (*[Task Force on Climate-related Financial Disclosures] TCFD Good Practice Handbook*), l'Équipe spéciale a souligné la nécessité de garantir qu'un lien existe entre les informations fournies dans chacune des 11 recommandations et le reste des informations financières et non financières figurant dans le rapport principal d'une société⁶⁷. Il est entendu qu'un processus d'apprentissage ainsi que la mise au point et le recensement des meilleures pratiques sont nécessaires pour se conformer pleinement aux recommandations. Néanmoins, les entreprises doivent être encouragées à se conformer au plus grand nombre possible de recommandations, jusqu'à ce que toutes soient progressivement appliquées et qu'elles soient en mesure de faire un rapport complet.

53. Afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations, le Climate Disclosure Standards Board a créé, en 2018, un pôle de connaissances⁶⁸ qui contient des ressources accessibles au public, notamment des conseils, des études de cas, des outils et des travaux de recherche. En outre, les associations sectorielles et les organisations non gouvernementales ont encouragé les efforts visant à élaborer des approches sectorielles spécifiques pour les questions relatives au climat.

54. Comme mentionné ci-dessus, l'Équipe spéciale a demandé que ses recommandations soient intégrées dans les rapports principaux, mais les entreprises publient actuellement ce type d'informations dans d'autres rapports, tels que les rapports sur la durabilité, ou uniquement dans ceux-ci⁶⁹. D'où la nécessité de poursuivre les efforts en vue de l'intégration de l'information et de la participation d'autres départements et acteurs clef de la gouvernance, venant s'ajouter à la durabilité.

55. En outre, les répondants ont fait part de leurs préoccupations quant à la confidentialité des informations devant être publiées, telles que les informations sur les hypothèses et les paramètres utilisés pour préparer les analyses de scénarios climatiques ainsi que sur la stratégie et la résilience des stratégies. Il existe également des préoccupations liées aux réactions que ce type d'information pourrait susciter chez les investisseurs⁷⁰. L'Équipe spéciale a reconnu qu'il fallait collaborer davantage avec les utilisateurs et les groupes sectoriels pour trouver un équilibre entre ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à être publié et les besoins d'information.

56. Le manque de comparabilité des données fournies constitue un autre obstacle de taille. Dans son manuel de bonnes pratiques, l'Équipe spéciale a souligné qu'il était difficile de comparer les informations, en particulier lorsqu'il s'agit de critères de mesure autres que les émissions de gaz à effet de serre. Même le taux de publication des émissions de gaz à effet de serre – champ d'application 1 (émissions directes) et champ d'application 2 (émissions indirectes), qui sont les critères de mesure les plus utilisés en matière de changements climatiques – n'était que de 33 % en 2018⁷¹.

⁶⁶ McKinsey Global Institute, 2020, *Climate Risk and Response : Physical Hazards and Socioeconomic Impacts*, disponible à l'adresse <https://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability/our-insights/climate-risk-and-response-physical-hazards-and-socioeconomic-impacts>.

⁶⁷ Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019b.

⁶⁸ Voir <https://www.tcfddhub.org/>.

⁶⁹ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017c.

⁷⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Initiative de collaboration avec le secteur financier, 2018a et 2018b.

⁷¹ Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2019.

57. Le caractère facultatif des prescriptions pose également des problèmes pour la mise en œuvre des recommandations. Les faits montrent que la réglementation est l'un des moteurs de la promotion d'une mise en œuvre cohérente⁷². À ce jour, la publication d'informations financières ayant trait au climat est facultative ; le degré d'application des recommandations et la qualité des informations publiées sont inégaux selon les régions. La plupart des entreprises devront investir du temps et des ressources pour adopter pleinement les recommandations. Toutefois, bon nombre des prescriptions figurant dans les recommandations de l'Équipe spéciale appellent à faire preuve du même degré de rigueur que celui qui est généralement exigé pour l'information financière. En outre, le guide d'application de l'Équipe spéciale recommande de préparer les informations à divulguer comme si elles allaient être garanties, et de prévoir d'utiliser les mêmes approches d'assurance qualité et de mise en conformité que pour les informations relatives à la situation financière, à la gestion et à la gouvernance⁷³. Il est également prévu que les gouvernements commencent à exiger des entreprises qu'elles suivent les recommandations de l'Équipe spéciale et que, au fur et à mesure de l'évolution des pratiques, les meilleures d'entre elles soient recensées, ce qui permettra de mieux justifier les services d'assurance et de contribuer ainsi à accroître la fiabilité et la confiance.

IV. Indicateurs de base du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur les changements climatiques

58. L'un des principaux obstacles mis en évidence dans l'enquête de 2019 de l'Équipe spéciale est l'absence de critères de mesure et d'objectifs normalisés. Le manque de cohérence des indicateurs et les différences dans les méthodes utilisées pour calculer et présenter les chiffres enlèvent une partie de leur utilité aux informations fournies par les entreprises.

59. À cet égard, le document d'orientation de la CNUCED sur les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution towards Implementation of the Sustainable Development Goals*) est utile car il peut faciliter l'harmonisation de la publication et de la mesure des données de base relatives au climat par les entreprises et aider à accroître la cohérence et la comparabilité des données. Une approche par étapes pourrait être un moyen réaliste d'aller dans cette direction, en particulier pour les petites entreprises.

60. Le document d'orientation sur les indicateurs de base est un support technique destiné à aider les entreprises à fournir des données sur un nombre limité d'indicateurs de base universels des objectifs de développement durable dans les domaines économique, environnemental, social et institutionnel. Il aide aussi les gouvernements à concevoir leurs politiques et à renforcer les mécanismes institutionnels qui permettent d'extraire des données des rapports publiés par les entreprises, afin d'illustrer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable de manière cohérente et comparable.

61. Dans le document d'orientation, les indicateurs de base ont été définis en tenant compte des principes clefs de l'information, des principaux cadres de publication et des pratiques des entreprises dans ce domaine. Ils ont été choisis en fonction des macro-indicateurs pertinents du cadre de suivi des objectifs de développement durable du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable⁷⁴, qui sont applicables au niveau des entreprises.

⁷² Climate Disclosure Standards Board and CDP, 2018b.

⁷³ Climate Disclosure Standards Board et Sustainability Accounting Standards Board, 2019a.

⁷⁴ Disponibles à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.

62. Les indicateurs de base sont destinés à servir de point de départ à l'établissement par les entreprises de rapports sur la durabilité et sur les objectifs de développement durable et pourraient donc représenter les informations minimales que les entreprises devraient fournir afin que les gouvernements puissent évaluer la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable. Ils n'empêchent d'ailleurs pas les entreprises de fournir davantage d'informations qualitatives ou quantitatives.

63. Le document d'orientation définit des indicateurs économiques, environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance/institutionnels. Il comporte 33 indicateurs de base, dont 11 indicateurs portant spécifiquement sur les changements climatiques, parmi lesquels les suivants :

- a) Utilisation durable de l'eau
 - Recyclage et réutilisation des eaux usées
 - Efficience de l'utilisation de l'eau
 - Stress hydrique
- b) Gestion des déchets
 - Réduction du volume de déchets produits
 - Réutilisation, reconditionnement et recyclage des déchets
 - Déchets dangereux
- c) Émissions de gaz à effet de serre
 - Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 1)
 - Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 2)
- d) Substances et produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone
 - Substances et produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone
- e) Consommation d'énergie
 - Sources d'énergie renouvelables
 - Efficacité énergétique.

64. On peut illustrer la manière dont le document d'orientation, qui contient des critères de mesure, pourrait aider à la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale dans les domaines économique, environnemental et social (voir la figure) ; ce document servirait de point de départ pour faciliter l'harmonisation et la publication d'informations par les entreprises, et devrait être complété par des critères de mesure et des informations plus larges et plus complets émanant des entreprises.

Exemple d'inventaire des risques et des opportunités par rapport aux indicateurs de base

		Quelques exemples de risques et d'opportunités ^a	Concept	Indicateurs de base														
				Économiques				Environnementaux					Sociaux					
				A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4		
Risques	<i>Risques liés à la transition</i>	Hausse de la tarification des émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)															
		Obligations renforcées de déclaration des émissions	Émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)															
	<i>Risques physiques</i>	Gravité accrue des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les inondations	Santé et sécurité au travail															
		Changements dans la configuration des précipitations et variabilité extrême des conditions	Santé et sécurité au travail															

		météorologiques						
Opportunités	<i>Effizienz de l' utilisation des ressources</i>	Utilisation de modes de transport plus efficaces	Recherche-développement ; Efficacité énergétique					
		Utilisation de processus de production et de distribution plus efficaces	Recherche-développement ; Efficacité énergétique					
		Utilisation du recyclage	Recyclage des déchets et de l'eau					
		Déménagement dans des bâtiments plus efficaces	Investissements verts					
		Réduction de l'utilisation et de la consommation d'eau	Utilisation efficace des ressources en eau					
	<i>Sources d' énergie</i>	Utilisation de sources d'énergie moins émissives	Énergie renouvelable					
		Utilisation des nouvelles technologies	Investissements verts recherche-développement					
		Participation au marché du carbone	Émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)					
	<i>Produits et services</i>	Mise au point et/ou diffusion de biens et services à faibles émissions	Recherche-développement ; Émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)					
		Mise au point de nouveaux produits ou services dans le cadre de la recherche-développement et de l'innovation	Recherche-développement					
	<i>Résilience</i>	Participation à des programmes d'énergie renouvelable et adoption de mesures d'efficacité énergétique	Sources d'énergie renouvelables ; Efficacité énergétique					
Substitution et/ou diversification des ressources (par exemple, utilisation de nouvelles technologies)		Capital humain (formation des employés)						

^a Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, 2017a.

^b CNUCED, 2019. A1, B1 et C1 etc. se réfèrent aux catégories d'indicateurs du document d'orientation.

^c Champ d'application 1 : émissions directes ; champ d'application 2 : émissions indirectes.

65. En 2019, la CNUCED a mené des études sur l'applicabilité du document d'orientation dans 10 entreprises de différentes régions et de différentes tailles. Les pays concernés étaient la Colombie, le Danemark, la Fédération de Russie, le Guatemala, le Kenya et l'Ukraine ; les entreprises choisies représentaient des secteurs tels que les télécommunications, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les soins de santé, l'industrie manufacturière, la vente au détail, le tourisme et l'hôtellerie et l'énergie. Un aperçu de l'application du document d'orientation dans plusieurs entreprises a été réalisé en Égypte et aux États-Unis d'Amérique. Ces études de cas avaient pour but de vérifier que les indicateurs de base étaient applicables et de contrôler la méthode de mesure proposée ainsi que la disponibilité des données comptables sous-jacentes requises⁷⁵.

66. Bien que toutes les entreprises n'aient rejeté aucun indicateur et que la plupart d'entre elles aient déclaré pouvoir fournir des données sur plus de 25 indicateurs, une seule entreprise était en mesure de communiquer des données sur tous les indicateurs proposés. L'insuffisance des capacités et des compétences techniques a été citée comme un problème majeur dans la collecte de données. Parmi les autres obstacles à surmonter figuraient le manque de soutien institutionnel et l'absence de réglementation et de coordination entre les organismes de normalisation à tous les niveaux ; l'inexistence d'activités connexes (comme la réutilisation de l'eau), les problèmes de confidentialité et les restrictions juridiques ont également été mentionnés dans certains cas.

⁷⁵ Pour plus de détails, voir TD/B/C.II/ISAR/89.

67. En ce qui concerne les changements climatiques et les indicateurs environnementaux, les études de cas ont montré que le recyclage de l'eau était l'indicateur le plus difficile à publier pour de nombreuses entreprises. Par exemple, certaines entreprises ont signalé qu'il leur était impossible ou difficile de fournir les informations demandées pour les indicateurs suivants, alors que la plupart des autres entreprises l'avaient fait :

- Stress hydrique ;
- Émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 2) ;
- Sources d'énergie renouvelables.

68. Compte tenu des observations constamment reçues en retour concernant l'insuffisance des connaissances techniques et le besoin d'orientations techniques dans le domaine de l'établissement de rapports sur la durabilité/les objectifs de développement durable, la CNUCED a élaboré un manuel de formation à l'application des indicateurs de base⁷⁶. Pour chaque domaine, y compris pour les indicateurs environnementaux, le manuel donne des définitions, une méthode de mesure (illustrée par des exemples numériques), des sources d'information potentielles et des exemples de la manière dont ces indicateurs ont déjà été intégrés dans les pratiques d'entreprises du monde entier. Le fait de mettre le manuel de formation à la disposition des entreprises dans le cadre des études de cas relatives au document d'orientation sur les indicateurs de base a considérablement fait avancer les choses.

V. Conclusions et questions à examiner plus avant

69. La fréquence croissante des événements et des catastrophes climatiques et l'urgence des mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques et ses effets se sont traduites par une adhésion importante aux recommandations de l'Équipe spéciale et certaines entreprises ont commencé à les mettre en œuvre. Toutefois, il est évident que les recommandations ne sont pas suffisamment appliquées et il est nécessaire de renforcer davantage les capacités, de partager les expériences et de collaborer.

70. En outre, l'absence de critères de mesure et d'objectifs normalisés et les différences dans les méthodes utilisées pour mesurer et présenter les chiffres constituent un obstacle majeur et leur enlèvent de leur utilité. À cet égard, le document d'orientation peut contribuer à l'harmonisation des critères de mesure et promouvoir la cohérence et la comparabilité des données de base des entreprises sur les changements climatiques.

71. Outre les thèmes abordés dans la présente note, les représentants souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes à la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication :

- Quelles sont les principales réalisations et bonnes pratiques permettant d'améliorer l'information financière ayant trait au climat ?
- Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre pratique des principales recommandations dans ce domaine, comme celles figurant dans le rapport de 2017 de l'Équipe spéciale ? Quels sont les autres aides et orientations nécessaires pour favoriser le processus ?
- Comment accroître la qualité, la comparabilité et la fiabilité des informations publiées et leur cohérence avec les exigences comptables ?
- Quel est le rôle des gouvernements et des décideurs dans la promotion de l'adoption de décisions importantes sur les informations relatives aux changements climatiques et les recommandations de l'Équipe spéciale ?

⁷⁶ CNUCED, 2020, *Core SDG [Sustainable Development Goal] Indicators for Entity Reporting : Training Manual* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.D.17, Genève) ; voir <https://isar.unctad.org/training-materials/>.

- La publication d'informations financières ayant trait au climat doit-elle être volontaire ou obligatoire ?
 - Quel est le moyen le plus efficace de renforcer les capacités techniques nécessaires à la préparation d'informations financières significatives sur le climat ?
 - Le document d'orientation sur les indicateurs de base pourrait-il être utile pour accroître la comparabilité des données de base relatives aux changements climatiques ?
 - Comment le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication peut-il mieux soutenir les efforts des pays visant à améliorer la communication des informations relatives aux changements climatiques et à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale ?
-